



COMMUNIQUE UNION SYNDICALE

L'Union Syndicale tient à informer l'ensemble des personnels du SDIS 95 que le dernier arrêt du Conseil d'Etat ne remet pas en cause la méthode de travail acceptée lors de la réunion du 8 octobre dernier concernant le maintien des avantages sociaux dont nous bénéficions.

Notre détermination et notre sang froid restent entiers pour mener ce travail jusqu' à son terme.

Il n'est pas normal qu'une organisation syndicale "gère" ce dossier par la peur à des fins électorales.

Les enjeux à venir sont trop importants pour s'affoler, il faut appliquer une méthode qui permette d'aborder ce dossier par le côté technique associé à une étude poussée des textes nous concernant.

Vous pouvez compter sur l'Union Syndicale.

Pour la CGT SDIS 95

Peter GURRUCHAGA

Pour le SA SDIS95

Bruno FERNANDEZ

Pour l'UFICT SDIS 95

Pierre ANE